

**Mémoire**  
**Société de l'information:**  
**Un regain de dynamisme pour remonter au sommet !**

---

Dans notre environnement de vie et de travail globalisé, la communication à large bande joue un rôle de plus en plus prépondérant. Un **secteur de l'information et des communications compétitif est un catalyseur important pour l'avancement et le développement économique et social**. Des réseaux et des services à large bande performants sont cruciaux pour stimuler notre bien-être, la compétitivité de nos entreprises, le niveau d'emploi, l'attraction d'investissements nationaux et étrangers, la capacité de renouvellement, l'efficacité des services publics, le bien-être des citoyens et le développement de leurs connaissances et ils contribuent de manière importante à la lutte contre le réchauffement de la planète.

Les défis pour le secteur belge des TIC sont très grands. En 2006, le secteur a représenté un chiffre d'affaires global de 33,2 milliards d'euros, une valeur ajoutée de 12,3 milliards d'euros (environ 4,41% du PIB) et 102.000 emplois. Non seulement cette contribution économique directe mais aussi et encore plus la contribution indirecte par l'utilisation des TIC pour l'automatisation, l'aide au processus, la communication et les services dans d'autres secteurs, ont contribué à ce que notre pays fasse partie du peloton de tête pour ce qui est de la qualité et la productivité.

Les TIC sont devenues entre-temps l'un des principaux 'leviers' pour que notre pays conserve une position puissante et pour attirer les investissements étrangers dans un contexte de globalisation croissante. Dans son Baromètre de l'Attractivité en Belgique 2006, Ernst & Young déclare: "*Pour la Belgique, l'atout majeur reste la bonne infrastructure, tant sur le plan des transports et de la logistique qu'en matière de télécommunications.*".

**Notre pays doit avoir pour ambition de faire à nouveau partie, d'ici 2010, du peloton de tête européen et mondial en ce qui concerne la disponibilité et l'utilisation de moyens de communication à large bande.**

A cet effet, le nouveau gouvernement fédéral doit:

1. prendre l'initiative de **développer une vision ambitieuse, équilibrée et globale** en vue de faire de notre pays une société de l'information et de la connaissance compétitive. Dans cette vision, des initiatives sur le plan de la disponibilité, du développement et de l'utilisation de services interactifs ainsi que de la connaissance des avantages de l'utilisation de tels services par les entreprises et les citoyens doivent occuper une place centrale.
2. Elaborer une politique intégrée **en concertation avec toutes les autorités et parties concernées** sur la réalisation de cette vision et les mesures nécessaires à cet effet et jouer un rôle moteur dans la cadre de l'harmonisation des différentes compétences, en vue d'arriver à une synergie et une harmonisation croissantes entre la politique des différentes autorités.

3. Reconnaître l'importance de la société de l'information et de la connaissance en **centralisant la responsabilité pour la société de l'information au niveau fédéral, dans le cadre de ses compétences**. Cela permet de veiller ainsi à une approche coordonnée de la large bande et des TIC et jouer ainsi un rôle constructif dans la mise en œuvre des compétences fédérales. Ce ministre ou secrétaire d'état responsable doit en outre pouvoir disposer de suffisamment de moyens.

Une attitude (pro)active dans ces différents domaines est nécessaire pour une société de l'information et de la connaissance prospère dans notre pays. Il va de soi que le Comité consultatif souhaite participer à ces développements et apporter une contribution active à une nouvelle dynamique sur le plan de la large bande et des TIC.

A l'occasion de la formation d'un nouveau Gouvernement fédéral, le Comité consultatif pour les télécommunications tient, via ce mémorandum, non seulement à souligner l'importance du débat mais également à suggérer quelques lignes directrices pour une politique future. Les recommandations du présent mémorandum sont basées tant sur les recommandations approuvées par le Comité le 31 janvier 2007 concernant la question quant à la manière dont la pénétration de la large bande peut être augmentée dans notre pays, que sur la contribution des membres du Comité. Par ce mémorandum, nous espérons contribuer activement et de manière constructive à la stimulation de la large bande et la société de l'information et de la connaissance dans notre pays.

## **1. Prendre l'initiative de développer une vision ambitieuse, équilibrée et globale**

Le Comité consultatif est d'avis que les objectifs suivants sont cruciaux pour mettre définitivement notre pays sur la voie d'une société de l'information et de la connaissance performante:

- la **disponibilité d'une infrastructure de réseau puissante** de la génération suivante;
- créer une **dynamique** dans le développement de services à large bande interactifs avec une valeur ajoutée pour les citoyens, les entreprises et les autorités;
- **stimuler la connaissance** des utilisateurs (citoyens, organismes, familles, entreprises,...) en ce qui concerne l'utilisation et les avantages de la large bande et **éviter le fossé numérique**.

### **A. Disponibilité d'une infrastructure de réseau puissante**

La Belgique dispose actuellement d'une importante infrastructure à large bande dont la disponibilité avoisine les 98%. L'utilisation accrue et les exigences des nouveaux services entraînent toutefois une augmentation des besoins en matière de capacité large bande et par conséquent, la nécessité de s'orienter vers une nouvelle génération de réseaux. Les investissements indispensables à cet effet nécessitent à leur tour un cadre stable, transparent et juridiquement sûr qui stimule au maximum **une concurrence loyale et des investissements efficaces** et qui soit appliqué sur le terrain par un régulateur efficace et indépendant au service des entreprises et des utilisateurs. Il s'agit-là de deux conditions importantes pour que la Belgique puisse (à nouveau) évoluer vers une position de leader sur le plan de la disponibilité d'infrastructures fixes et mobiles de la nouvelle génération.

Le Comité consultatif demande également une attention particulière pour la place que les services mobiles à large bande occupent à cet égard (par exemple lorsque cela concerne un choix d'attribution de fréquences).

1° Un cadre stable, transparent et juridiquement sûr avec des règles du jeu claires, simples et proportionnelles

La politique future en matière de transport de signaux électroniques doit chercher à atteindre un bon **équilibre entre la concurrence pour les réseaux (c.-à-d. concurrence entre les différentes infrastructures) et la concurrence sur les réseaux (c.-à-d. concurrence par des fournisseurs de services sur les réseaux existants)**. Les autorités doivent en outre respecter le plus possible le principe de la neutralité technologique et des services: les autorités doivent s'abstenir de réglementer de manière plus avantageuse certaines technologies ou certains services par rapport à d'autres. Le Comité consultatif demande également que les Directives européennes soient transposées à temps.

Le Comité consultatif pour les télécommunications insiste en outre sur la nécessité d'une simplification du cadre légal et réglementaire existant. La réglementation superflue doit être supprimée et dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle réglementation, il convient de prêter plus d'attention à une analyse de coûts & bénéfices approfondie au niveau macro-économique. La réglementation ne peut contenir d'entraves inutiles pour de nouveaux services et fonctionnalités intéressants pour les utilisateurs et ne peut empêcher des citoyens ou des entreprises d'optimiser leur utilisation de moyens de communication.

Les autorités fédérales doivent également veiller à ce que tant l'infrastructure de communication existante que la nouvelle ne se voient pas imposer des charges inutiles. Des nuisances temporaires éventuelles suite à des travaux d'excavation sur le domaine public ne peuvent donner lieu à l'imposition de charges supplémentaires à ce secteur.

Ces points de départ doivent également être pris en considération en ce qui concerne la répartition des fréquences. En ce qui concerne l'attribution de fréquences, les autorités doivent trouver un équilibre entre la stimulation de réseaux et services innovants en mettant sur le marché le spectre radioélectrique d'une part et la position concurrentielle des utilisateurs existants du spectre radioélectrique d'autre part. A cet égard, il est encore plus important d'harmoniser les plans des différents gouvernements de notre pays à ce sujet. Dans le respect des compétences de chacun, une concertation globale et constructive concernant une gestion et une utilisation les plus efficaces possibles des radiofréquences est nécessaire entre les différents gouvernements.

Enfin, les autorités peuvent soutenir activement les investissements dans des technologies innovatrices et une infrastructure à large bande innovante par le biais entre autres de stimulants fiscaux et de subventions, tant sur le plan des investissements qu'en matière de Recherche & Développement. L'achat de nouveaux équipements par les utilisateurs serait également stimulé par le biais de telles mesures.

## 2° Régulateur efficace et indépendant au service des entreprises et des citoyens

Des règles simples et claires sont une condition nécessaire mais toutefois pas suffisante pour une politique efficace au profit des entreprises et des citoyens de notre pays. Le rôle des autorités ne se limite pas en effet à l'élaboration d'un cadre légal et réglementaire stimulant le plus possible les investissements et l'innovation. Un arbitre proactif, bien informé, performant et indépendant doit en outre également veiller dans la pratique au bon déroulement de la concurrence et à la protection des consommateurs.

### **B. Développement et utilisation de services à valeur ajoutée**

Se limiter à élaborer, promulguer et appliquer une politique cohérente en matière d'infrastructure à large bande ne suffisent pas. Il est de plus en plus souvent reconnu que les autorités ont également un rôle à jouer dans la stimulation de la demande en encourageant l'utilisation de nouveaux services et infrastructures à large bande. Cela n'a en effet pas de sens de stimuler des investissements dans des réseaux à large bande si ceux-ci ne s'accompagnent pas d'une utilisation efficace de la capacité accrue. D'une manière générale, il est attendu que le secteur connaîtra précisément un grand essor sur ce plan dans le futur et que de nouveaux services et applications rendront nécessaires les investissements mentionnés plus haut dans une capacité de réseau supplémentaire.

Une mission tout aussi importante pour les autorités est dès lors "to lead by example". Les autorités doivent donner l'exemple dans le cadre du **développement et de la stimulation de services à valeur ajoutée**. Cela présente en effet un double avantage. D'une part, une partie importante des obligations administratives existantes peut être simplifiée en faisant appel à une technologie de communication et d'information moderne. D'autre part, les autorités stimulent ainsi une utilisation efficace et utile de l'infrastructure à large bande présente ainsi que la demande d'infrastructure à large bande. Dans l'ensemble, on attend beaucoup de nouveaux services à large bande dans des secteurs sociaux importants tels que les soins de santé, la télésurveillance à domicile, l'enseignement, la sécurité publique et la mobilité. Le télétravail, l'e-government et la facturation électronique sont également des domaines importants dans lesquels l'autorité fédérale peut prendre l'initiative.

A cet égard, il convient d'accorder une attention particulière à l'utilisation d'Internet chez les enfants et les jeunes :

- pour ce qui est de la sécurité en tant qu'utilisateur actuel ;
- pour ce qui est d'une offre adaptée afin de stimuler l'utilisation positive d'Internet.

### C. Confiance dans la large bande

Malgré un départ sur les chapeaux de roue, la Belgique ne fait plus partie du peloton de tête en ce qui concerne le nombre d'utilisateurs de réseaux à large bande. C'est pourquoi l'autorité ne doit pas seulement stimuler les investissements dans des réseaux et services à valeur ajoutée pour le citoyen mais également communiquer à ce sujet. Un grand nombre d'utilisateurs potentiels ne voient aujourd'hui pas encore l'intérêt de services et réseaux à large bande. Une condition nécessaire à la réussite de la société de l'information est que les utilisateurs soient conscients de toutes les possibilités et qu'ils acquièrent les aptitudes nécessaires pour pouvoir utiliser les nouvelles technologies. Il existe en outre chez certains utilisateurs une crainte d'utiliser la large bande pour toutes sortes d'opérations (délicates) et transactions. Sur différents plans, l'autorité doit prendre des mesures pour rendre plus clairs les avantages que présente la large bande et pour familiariser davantage la population à la technologie en général.

Il convient également de prendre des mesures pour dissiper la méfiance, parfois fondée, de parents pour familiariser trop vite leurs enfants à l'Internet, par le biais de mesures de sécurité et par une meilleure connaissance de cela chez les parents.

Le Comité consultatif est d'avis que des mesures sont nécessaires pour augmenter le **niveau de connaissance concernant l'utilisation et les avantages des connexions à large bande.**

Il convient d'investir d'urgence davantage dans la **formation et la préparation de professionnels des TIC.** Plusieurs organisations dans le secteur des TIC soulignent depuis quelque temps déjà le manque de personnel suffisamment qualifié en TIC et demandent à l'autorité d'encourager l'afflux de jeunes dans des orientations TIC. Le contenu des formations et les objectifs d'apprentissage doivent également concorder davantage avec les **besoins d'un marché du travail à haute densité de connaissances.**

On ne peut pas perdre de vue dans tout cela les groupes plus faibles ou à la traîne dans la société. L'autorité doit entreprendre des démarches actives en vue d'éviter le fossé numérique (cf. **eInclusion** et **eAccessibilité**).

## 2. Une politique intégrée en concertation avec toutes les autorités et parties concernées

### A. Harmonisation de la politique entre les autorités

Une approche intégrée de la politique en matière de TIC et de la société de l'information et de la connaissance fait défaut dans notre pays. Les différentes initiatives en Belgique sont souvent prises indépendamment les unes des autres, par différentes autorités et sans adéquation mutuelle. Il est ainsi plus difficile d'atteindre la masse critique nécessaire et de créer une étendue suffisante pour les nouveaux services. Le Comité consultatif entrevoit pour l'autorité fédérale un rôle important de stimulation et de coordination comme moteur de la société de l'information.

L'autorité fédérale doit veiller à ce que le débat concernant l'importance de la société de l'information et de la connaissance dans notre pays se voit attribuer la place qu'elle mérite. En tant que moteur, l'autorité fédérale doit également veiller à créer le cadre politique adéquat à cet effet. L'autorité fédérale devrait ainsi développer une vision plus large (par exemple: "Digital Belgium"), sur le modèle danois.

Essentiellement en raison de cette structure d'état multiple, il est d'une importance cruciale que les différentes autorités harmonisent leur politique. Les défis énumérés ci-dessus requièrent une approche cohérente entre les différentes autorités concernées. Le but n'est certainement pas de réinventer l'eau chaude. De nombreux éléments existent déjà mais doivent être intégrés et reconnus en tant que référence. Avec le soutien des différents gouvernements de notre pays, de l'industrie et du monde académique, l'autorité fédérale doit prendre les mesures qui nous permettent de reprendre l'initiative dans l'évolution vers la société de l'information et de la connaissance. Il est par conséquent important que l'autorité fédérale harmonise sa politique en matière de développement de l'infrastructure et des services à large bande **avec la politique des autorités régionales, communautaires, provinciales, urbaines et communales** et vice versa.

L'accord de coopération établi récemment *“relatif à la consultation mutuelle lors de l'élaboration d'une législation en matière de réseaux de communications électroniques, lors de l'échange d'informations et lors de l'exercice des compétences en matière de réseaux de communications électroniques par les autorités de régulation en charge des télécommunications ou de la radiodiffusion et la télévision”* qui a été conclu en vue d'améliorer la coopération entre les différents régulateurs fédéraux et communautaires et les différentes autorités fédérales et communautaires, est un premier pas nécessaire et il faut dès lors lui donner toutes les chances de réussir.

A l'avenir, il faut toutefois encore donner forme à une coopération beaucoup plus large. Le Comité consultatif est d'avis que l'autorité fédérale est la mieux placée pour prendre l'initiative en vue d'arriver à une **coopération structurelle** entre les différentes autorités compétentes, qui pourraient assurer chacune à leur tour le rôle de président.

## **B. Concertation avec toutes les parties intéressées : la clé du succès**

De plus, faire concorder la politique des différentes autorités concernées est nécessaire pour permettre à notre pays d'implémenter effectivement la vision globale pour la société de l'information et de la connaissance, mais cela ne suffit pas. En outre, les autorités, l'industrie et les utilisateurs de notre pays devraient développer ensemble une vision cohérente. Dans ce cas, notre pays pourrait faire entendre une voix importante dans un certain nombre de débats au niveau européen. Le Comité consultatif pour les télécommunications est d'avis que par sa composition, son expertise et ses activités, il peut apporter une contribution significative en vue d'étendre le débat à un large groupe de parties intéressées telles que le monde des entreprises, le monde académique, les utilisateurs,...

Des moments clés importants pour la politique européenne en matière de TIC auxquels nous pourrions contribuer sont notamment:

- la *mid-term review* de la stratégie européenne i2010 et le Conseil européen du printemps 2008;
- le débat (livre vert et communication) concernant la révision du service universel au niveau des communications électroniques au cours du premier semestre de 2008;
- la révision des directives pour les communications électroniques (2008-2009);
- la présidence belge du Conseil européen au cours du second semestre de 2010.

### **3. Un responsable pour la société de l'information et de la connaissance**

La société de l'information et de la connaissance doit être reconnue comme un domaine de politique horizontale au niveau fédéral. La responsabilité finale doit en être imputée à un(e) ministre ou un(e) secrétaire d'état responsable, auquel/à laquelle une mission de coordination sur ce plan est confiée. Outre la détermination active d'une politique de stimulation, cette personne doit également proposer des solutions pour s'attaquer à des mesures dans d'autres domaines politiques qui pourraient compliquer l'évolution vers une société de l'information et de la connaissance.

Le Comité consultatif est en outre d'avis que le (la) ministre responsable doit pouvoir faire appel à un service public spécifique qui doit aider à veiller à la stimulation et à la coordination des initiatives. Concrètement, cette mission consisterait entre autres en: l'obtention des données nécessaires et leur inventarisation ainsi que la concertation à ce sujet avec toutes les parties impliquées, la stimulation et la coordination des initiatives prises sur l'ensemble du pays, l'adaptation de la réglementation, l'introduction d'un baromètre de prestations et réalisations et le financement ou cofinancement des initiatives prioritaires. Le Comité consultatif espère que la création d'une *Direction générale des Télécommunications et de la Société de l'information au sein du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie* (A.R. 16 mars 2007, M.B. 23 mars 2007) peut être considéré comme un premier pas en ce sens mais estime que pour mener ce débat, un support social plus large est nécessaire. Il va de soi que le Comité consultatif et ses membres sont également disposés à jouer un rôle important sur ce plan.